

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Une invitation des Papes : La
prééminence de la doctrine
thomiste, partie II / G. H

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1938, tome 37, p. 137-141

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

Une invitation des Papes

La prééminence de la doctrine thomiste *

Écoutons S. S. Pie XI : « Après sa mort (de s. Thomas), Jean XXII parut consacrer non seulement ses vertus, mais encore sa doctrine, quand, dans une allocution consistoriale aux cardinaux, il fit cette déclaration mémorable : Il (Thomas) a plus illuminé l'Eglise que tous les autres Docteurs, et dans une seule année on profite plus à la lecture de ses écrits qu'on ne le ferait étudiant pendant toute sa vie la doctrine des autres maîtres¹. »

« Est-il d'ailleurs indice plus formel de la très haute estime en laquelle l'Eglise tient ce Docteur, que le fait que les Pères du Concile de Trente n'ont voulu voir déposés avec honneur sur l'autel et ouverts devant eux, au cours de leurs délibérations, que deux livres : la Sainte Ecriture et la Somme théologique² ?

« Pie X, de sainte mémoire, ne tarda pas à s'engager dans la même voie (que Léon XIII), notamment par le Motu proprio *Doctoris Angelici*, qui contient ce magnifique éloge : L'Eglise n'a pas tenu un seul Concile auquel Thomas n'ait participé par les trésors de sa doctrine³.

« Plus près de Nous, enfin, Notre très regretté Prédécesseur Benoît XV déclarait à plusieurs reprises professer les mêmes sentiments (que Léon XIII et Pie X). Il eut la gloire de promulguer le Code de Droit canonique, qui consacre sans réserve « la méthode, la doctrine et les principes du Docteur Angélique⁴ (cfr. can. 1366, § 2).

« Quant à Nous, poursuit le Souverain Pontife, Nous trouvons si justifiés les magnifiques éloges rendus à ce génie vraiment divin, que, à Notre avis, il convient d'appeler non seulement Docteur Angélique, mais encore

* Cf. *Echos* de mars 1938.

¹ S. S. Pie XI. Enc. *Studiorum Ducem*. T. I, p. 249.

² S. S. Pie XI, *l. c.*

³ S. S. Pie XI, *o. c.*, p. 250.

⁴ S. S. Pie XI, *l. c.*

Docteur commun ou universel de l'Eglise, celui dont l'Eglise fait sienne la doctrine (*cujus doctrinam... suam Ecclesia fecerit*), comme le prouvent tant de documents de toute sorte¹. Aussi, comme il a été dit autrefois aux Egyptiens lors d'une extrême disette : *Allez à Joseph*, ce Joseph qui devait leur fournir le blé nécessaire à nourrir leur corps ; de même à tous ceux sans exception qui sont aujourd'hui en quête de la vérité, Nous disons : *Allez à Thomas*, allez lui demander l'aliment de la saine doctrine, dont il est si riche et qui nourrit les âmes pour la vie éternelle. Aliment à la portée de tous et facilement accessible, on l'affirma sous la foi du serment au cours du procès de béatification de Thomas : La doctrine claire et facile de ce Docteur a formé un grand nombre de maîtres brillants, réguliers et séculiers ; à cause de sa manière synthétique, limpide, aisée..., même les laïques et personnes de moyenne intelligence désirent posséder ces écrits². »

Plus loin, la citant pour la deuxième fois, avec instance, le Pape écrit : Que chacun s'en tienne donc fidèlement à cette prescription du droit canonique : « Dans l'étude de la philosophie rationnelle et de la théologie comme dans l'enseignement de ces sciences aux élèves, les professeurs suivront en tous points la méthode, la doctrine et les principes du Docteur Angélique, et ils se feront un devoir de conscience de s'y tenir »³.

Aussi l'Eglise veut-elle que *tous ses fils* qui se livrent à des études supérieures, *soient les amis fervents de saint Thomas*⁴, qu'en toute vérité ils puissent l'appeler leur maître⁵. S. S. Pie XI ordonne que les prescriptions de ses Prédécesseurs et les siennes « soient méditées avec soin et scrupuleusement observées, par tous ceux surtout qui occupent dans les écoles ecclésiastiques les chaires les plus importantes. Qu'ils s'en persuadent bien : ils ne s'acquitteront de leur charge et ne répondront à Notre attente que si, après s'être faits les disciples fervents du saint

¹ S. S. Pie XI. Enc. *Studiorum Ducem*. T. I. p. 250.

² S. S. Pie XI, *o. c.*, p. 264.

³ *O. c.*, p. 265.

⁴ *Ibid.*

⁵ *O. c.*, p. 265-6.

Docteur, par une étude assidue et approfondie de ses ouvrages, ils communiquent à leurs élèves leur ardent amour pour ce Docteur en commentant ses écrits et les rendant capables d'allumer cette même flamme chez les autres¹. »

C'est dans les termes les plus solennels et les plus énergiques que Pie X, également, rappelait le devoir de faire aimer le Docteur Angélique : « Nous voulons, ordonnons, commandons que les professeurs de théologie dans les universités, les grands lycées, collèges, séminaires, Instituts qui ont, par induit apostolique, le pouvoir de conférer les grades académiques et le doctorat en cette même science, aient comme texte de leurs leçons la Somme théologique et l'expliquent en langue latine, et qu'ils mettent un soin jaloux à susciter à son égard dans leurs auditeurs le plus grand amour². Ils doivent en particulier faire ressortir combien la doctrine de saint Thomas l'emporte sur toutes les autres en solidité et en excellence³. »

A qui veut connaître le jugement de l'Eglise du Christ, ces témoignages de Jean XXII et des derniers Papes suffisent. Ils attestent implicitement la haute estime où l'Eglise tient la doctrine sociale de l'Aquinate, ils en proclament la modernité. Difficilement, semble-t-il, le Saint-Siège pourrait insister davantage sur la prééminence de celui qui a porté à sa plus haute perfection la philosophie⁴ et la théologie⁵.

Mais la faiblesse et la malice humaines cherchent et trouvent des échappatoires. Contre ces ordres et ces invitations des Papes, elles dressent des objections. On quitte le prince des théologiens et des philosophes pour l'école d'autres docteurs.

Examinons quelques-unes de ces objections. Pour la clarté, je les réduirai à trois chefs : les unes attaquent directement saint Thomas d'Aquin : elles s'en prennent à son habit ou à sa doctrine ; les autres l'attaquent indirectement : elles n'en veulent ni à son froc, ni à sa sagesse : elles proviennent de personnes entichées de systèmes politiques, qui

¹ *Ibid.*

² Pie X. *Motu proprio Doctoris Angelici*. T. I, p. 75.

³ *Ibid.*

⁴ Léon XIII. *Enc. Aeterni Patris*.

⁵ S. S. Pie XI. *Enc. Studiorum Ducem*. T. I, p. 255.

écartent la sociologie thomiste comme inutile et superflue : objections " religieuses ", doctrinales, politiques.

Objections " religieuses "

Il n'est pas impossible de rencontrer des hommes refusant de s'incliner devant la primauté de l'Aquinate,... parce qu'il est fils du Bienheureux Dominique de Guzman. A celui qui dépasse de beaucoup tous les Docteurs scolastiques¹, à leur prince et maître à tous², on adjoindra un collègue : le consulat se substituera à la monarchie, le ci-devant Prince exercera le pouvoir doctrinal avec un autre maître. Ou bien, on instituera un triumvirat, on ira même plus loin dans cette Gleichhaltung. On suscitera nombre de pairs aux côtés de l'Aquinate. Au lieu de souligner la prééminence de la doctrine du Docteur Angélique, tel professeur d'histoire se complaira à insister sur la corpulence de Frère Thomas d'Aquin, comme si le rôle de l'Ange de l'Ecole résidait principalement en une question d'embonpoint et de réfectoire.

Les personnes qui voient d'un œil torve le froc dominicain de Thomas oublient que l'Eglise « a fait sienne » la doctrine thomiste ; que Rome, dans la sagesse de saint Thomas, nous demande de vénérer la doctrine de l'Eglise³. Ils méconnaissent que ce qui importe souverainement, c'est la vérité, et non l'aqueduc qui nous l'amène ; le contenu et non le contenant⁴. Un catholique du pays d'Appenzell refuse-t-il de reconnaître la primauté de l'Evêque de Rome,

¹ Léon XIII. Enc. *Aeterni Patris*. T. I, p. 62.

² *Ibid.*

³ Les honneurs décernés à saint Thomas ne visent pas seulement à glorifier le saint Docteur, mais encore plus à exalter l'autorité de l'Eglise enseignante (S. S. Pie XI. Enc. *Studiorum Ducem*. T. I, p. 266). Cfr. passage analogue sur saint Augustin (Enc. *Ad salutem*. T. VI, p. 164) : « Nous voulons que tous soient prévenus que les louanges vraiment magnifiques adressées à Augustin par les auteurs anciens doivent être comprises dans leur véritable sens, et non pas dans celui qui leur est attribué par certains esprits manquant de sens catholique, comme si l'autorité de la parole d'Augustin devait être placée au-dessus de l'autorité de l'Eglise enseignante elle-même. »

⁴ S. Thomas : « *Ne respicias a quo audias, sed quid dicatur.* » *Monita circa modum acquirendi scientiam tam divinam quam humanam.*

sous prétexte que S. S. Pie XI n'a pas vu le jour au pied du Sântis ? Quel Canadien refuserait de recevoir la communion en France, alléguant que l'hostie n'est pas faite de farine du Manitoba ? Quel Anglais omet de reconnaître l'existence géographique des Amériques, parce que Christophe Colomb n'était pas anglo-saxon ? Les voies de la Providence, qui a départi à saint Thomas « un génie vraiment divin », ne sont-elles pas miséricorde et vérité ? Sa sagesse n'atteint-elle pas avec force d'un bout du monde à l'autre et ne dispose-t-elle pas tout avec douceur ? Qui oserait s'ériger en correcteur de Ses plans ? N'est-elle pas libre de donner ou de refuser ses lumières à l'humanité ? de choisir, sans consulter les mortels, l'Ordre et le saint auxquels Elle l'accordera ? Le Créateur de la nature a-t-Il doté toutes les fleurs de la même beauté ? N'a-t-Il pas tiré du néant des rhododendrons et des roses, des violettes et des lys, des œillets et des lilas, des edelweiss et des anémones ?

(à suivre)

G. H.